



Vie terrestre

Le quinzième objectif vise à mettre en place une gestion durable des écosystèmes terrestres en préservant la biodiversité et les sols et en limitant les impacts de long terme des catastrophes naturelles et des dérèglements climatiques. Cela passe par une gestion durable des forêts, une lutte contre la désertification, une inversion du processus de dégradation des terres et un enrayerement du phénomène d'appauvrissement de la biodiversité. Les forêts, les zones humides, les prairies et les zones de montagne sont des enjeux stratégiques pour la biodiversité dans le Grand Est.



Voir aussi ODD 2 - 6 - 11 - 13

Les milieux les plus propices à la biodiversité couvrent la moitié du territoire régional

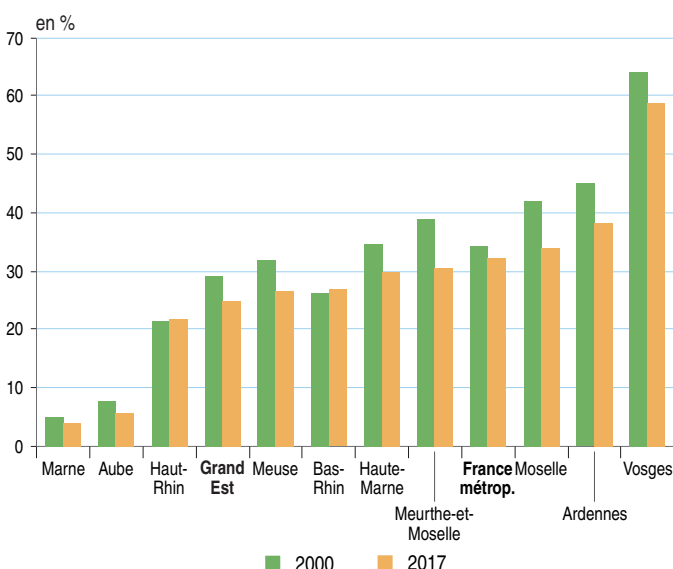
Depuis la moitié du XX^{ème} siècle, le développement de l'artificialisation et des grandes cultures a entraîné une **forte diminution des surfaces** en prairie. Dans le Grand Est comme en France métropolitaine, cette baisse se poursuit ces 20 dernières années, à l'exception des départements alsaciens (*figure 1*). La **régression des prairies** entraîne dans son sillage la disparition de ses fonctions positives pour l'homme et l'environnement : gestion de la biodiversité, contrôle des inondations, stockage de carbone, recharge des nappes, épuration... Lorsqu'elles ne disparaissent pas, elles font parfois l'objet de pratiques intensives (fertilisation par exemple) et perdent ainsi une grande partie de leur intérêt écologique.

Si l'**artificialisation des sols** doit être contenue, c'est d'abord pour garantir une proportion suffisante du territoire dédiée au fonctionnement et à l'évolution naturelle des écosystèmes. La **part de l'espace demeurant peu anthropisé** dans le Grand Est ne représente plus aujourd'hui qu'environ la moitié du territoire, valeur proche de la moyenne France métropolitaine (*figure 2*).

Les **espaces strictement protégés pour la biodiversité**, garantissant une naturalité maximale, représentent moins de 1 % de notre territoire régional, et jusqu'à 2 % dans les départements alsaciens (*figure 3*). La création fin 2019 du Parc National de Forêts permet néanmoins d'atteindre un peu plus de 1 % du territoire : 29 communes de Haute-Marne sont concernées par le cœur du parc, définissant la zone de protection forte.

Les oiseaux apparaissent comme de **bons indicateurs de l'état de la biodiversité** en raison de leur position élevée dans les réseaux trophiques et de leur grande variété d'exigences écologiques (habitats divers pour les différentes espèces, leurs stades de vie, leurs migrations...). Les oiseaux communs constituent ainsi un indicateur de l'état de la biodiversité ordinaire. Dans les **milieux forestiers, agricoles ou les milieux bâtis**, les évolutions montrent des baisses importantes d'effectifs, entre 45 % et 70 % en dix ans. Seules les **espèces généralistes** sont en développement, indiquant une certaine banalisation des écosystèmes (*figure 4*). ■

1 Évolution de la part des surfaces toujours en herbe (STH)



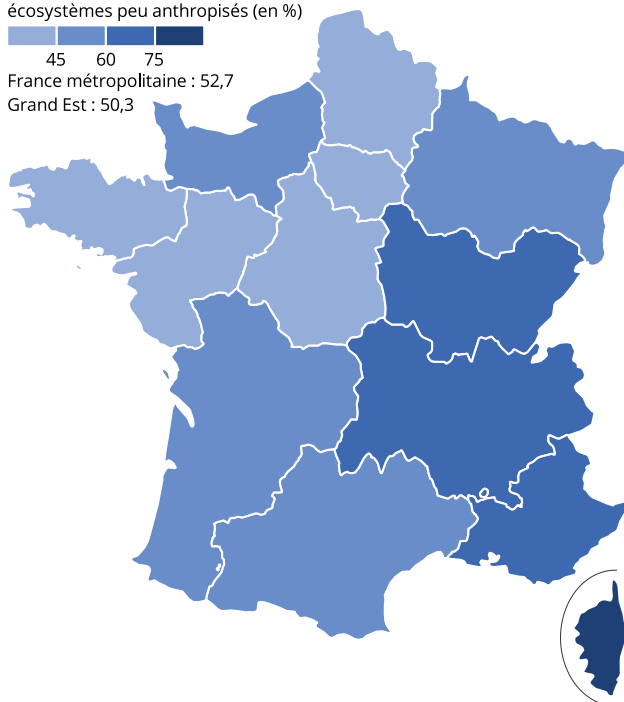
Lecture : dans le département des Vosges, la part de la surface toujours en herbe est passée de 64 % de la surface agricole utile totale en 2000 à 59 % en 2017.

Source : Service de la statistique et de la prospective (Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche) - Statistique Agricole Annuelle.

2 Part du territoire métropolitain occupé par des écosystèmes peu anthropisés en 2012

Part du territoire métropolitain occupé par les écosystèmes peu anthropisés (en %)

45 60 75
France métropolitaine : 52,7
Grand Est : 50,3

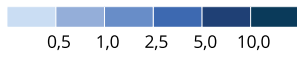


Lecture : les écosystèmes peu anthropisés (comportant une composante naturelle significative) occupent 50 % du territoire du Grand Est et 53 % de la France Métropolitaine.
Source : Bases de données CORINE Land Cover.

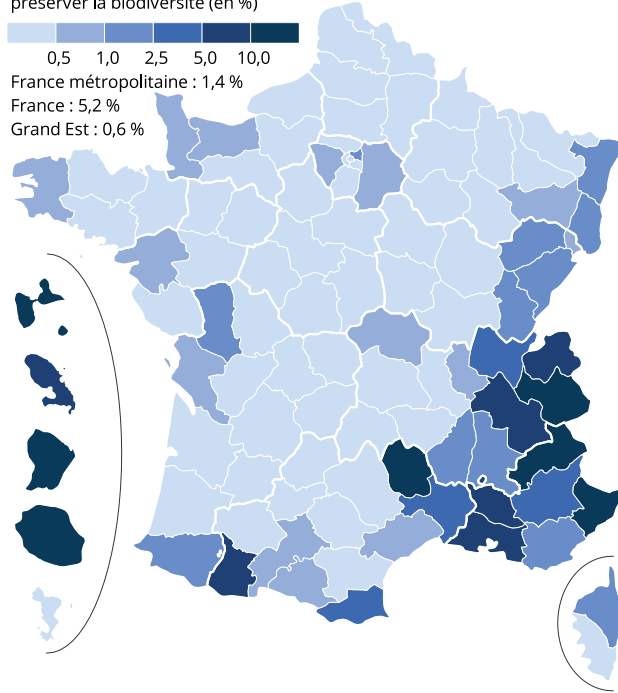


3 Protection forte pour préserver la biodiversité en 2019

Part du territoire en protection forte pour préserver la biodiversité (en %)



France métropolitaine : 1,4 %
France : 5,2 %
Grand Est : 0,6 %



© IGN - Insee 2021

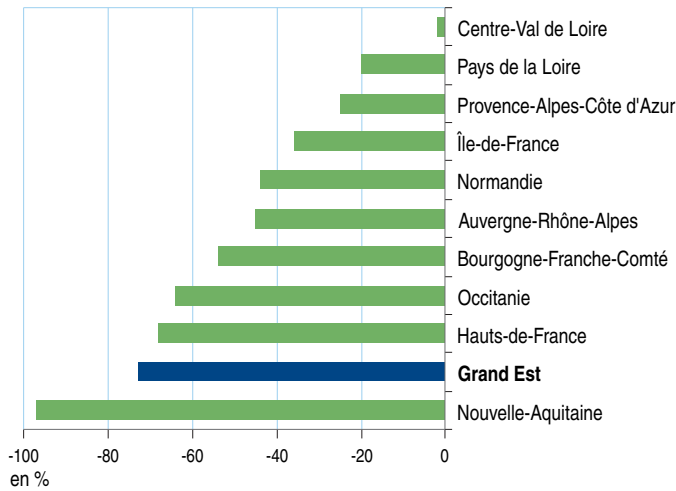
Note : les mesures de protection forte correspondent aux réserves naturelles nationales, cœurs de parc national, arrêtés de biotope et réserves biologiques.

Lecture : moins de 0,5% du territoire de l'Aube est soumis à une protection forte de la biodiversité en 2019.

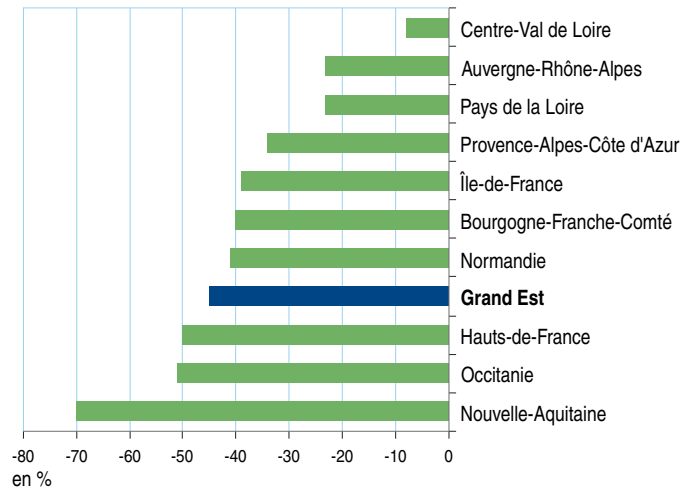
Source : Sdes, d'après Muséum national d'histoire naturelle (SIG).

4 Évolution de l'indice STOC (suivi temporel des oiseaux communs) de 2003 à 2013

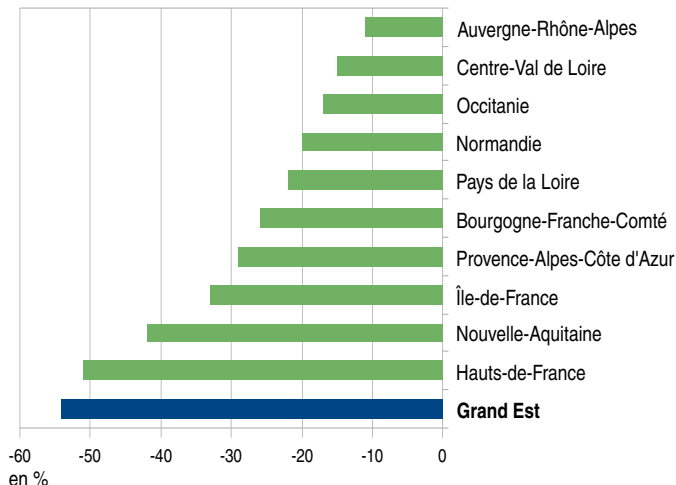
Indice STOC - évolution milieux agricoles



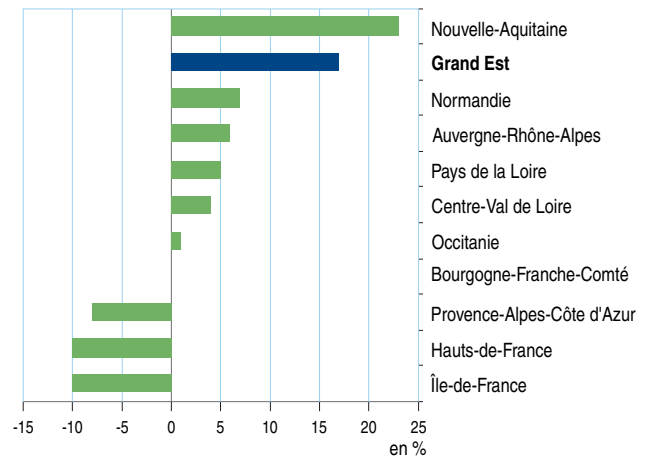
Indice STOC - évolution milieux batis



Indice STOC - évolution milieux forestiers



Indice STOC - évolution milieux généralistes



Lecture : de 2003 à 2013, les effectifs des populations des oiseaux des milieux agricoles ont baissé de 73 % dans le Grand Est.

Source : Muséum national d'histoire naturelle, Vigie-nature, programme STOC EPS.

Méthodologie

Avertissement : ces indicateurs ne sauraient couvrir l'intégralité des attentes liées à cet ODD. Le choix des indicateurs retenus dépend à la fois de leur pertinence, de leur disponibilité et de leur comparabilité territoriale.

Prairies

Source : Service de la statistique et de la prospective, *Statistique agricole annuelle*.

La **surface toujours en herbe** mesurée par la statistique agricole se compose de la surface toujours en herbe des exploitations et de la surface toujours en herbe hors exploitation. La **surface toujours en herbe des exploitations** est composée des prairies naturelles permanentes et des landes productives, rattachées à l'exploitation qui en assure la gestion, mais ne comprend pas les fourrages annuels et les prairies temporaires et artificielles. La **surface toujours en herbe hors exploitations** comprend les estives, les alpages et les landes improductives, où le pâturage collectif est autorisé. Ces espaces ne sont pas rattachés à des exploitations particulières mais sont de fait plus ou moins gérés et entretenus par l'homme dans une fonction productive. La surface toujours en herbe est exprimée en % de la surface agricole utile totale, somme de la surface utile des exploitations et de la surface agricole utile hors exploitations.

Anthropisation

Source : Corine Land Cover.

L'anthropisation est la transformation d'espaces, de paysages, d'écosystèmes ou de milieux semi-naturels sous l'action de l'homme. Un milieu est dit anthropisé quand il s'éloigne de la naturalité. À l'inverse, un milieu peu anthropisé comporte une composante naturelle significative.

L'indicateur **part du territoire occupé par des écosystèmes peu anthropisés** mesure la part relative dans l'ensemble du territoire des forêts et milieux semi-naturels, zones humides, prairies, systèmes culturaux et parcellaires complexes et territoires agroforestiers, au sens de la nomenclature de la base de données Corine Land Cover. L'occupation du sol est décrite par les données Corine Land Cover, issues de l'interprétation de photos satellitaires. Les surfaces sont calculées sous SIG, avec la projection Lambert 93 et l'utilisation de la BD-Carto de l'Institut national de l'information géographique et forestière pour la limite du territoire métropolitain et des différents territoires d'Outre-mer.

Protection forte pour la biodiversité

Source : Service des données et des études statistiques, d'après le système d'information géographique du Muséum d'histoire naturelle.

La **part du territoire en protection forte** mesure la part du territoire où les activités humaines sont interdites ou limitées par la voie réglementaire, pour l'essentiel : réserves naturelles nationales et régionales, cœurs de parc national, arrêtés de biotope, réserves biologiques.

Le parc national est un territoire sur lequel la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel présente un intérêt spécial. Il importe de le préserver contre toute dégradation et de le soustraire à toute intervention artificielle

susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution. Il comporte un cœur de parc où les activités humaines sont contrôlées ou interdites, et une aire d'adhésion où l'on s'efforce de concilier développement local et environnement.

La réserve naturelle est une partie du territoire où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière. Il convient de soustraire ce territoire à toute intervention artificielle susceptible de le dégrader. Elles peuvent être nationales ou régionales selon l'organisme gestionnaire.

L'arrêté de protection de biotope s'applique à la protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées. Il permet au préfet de fixer par arrêté les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

Les réserves biologiques sont des espaces forestiers riches, rares ou fragiles, protégés, dans les forêts domaniales ou dans les forêts non domaniales relevant du régime forestier, par convention entre le ministère en charge de l'environnement, le ministère en charge de l'agriculture et l'Office national des forêts (conventions du 3 février 1981 et du 14 mai 1986). Les activités de gestion y sont exclusivement orientées vers la conservation de la biodiversité. Les réserves biologiques peuvent être intégrales (aucune intervention humaine) ou dirigées (avec entretien du milieu). Les réserves biologiques domaniales sont du domaine forestier de l'État. Les réserves biologiques forestières appartiennent aux communes, départements, régions et aux établissements publics soumis au régime forestier.

Oiseaux communs

Source : Muséum d'histoire naturelle, *Vigie-Nature, programme de suivi temporel des oiseaux communs par échantillonnages ponctuels simples (STOC-EPS)*.

Le **taux de variation de l'indice STOC** mesure l'évolution de l'abondance des oiseaux communs. L'indicateur correspond à la moyenne des taux de variations des populations de 60 espèces communes échantillonnées annuellement de manière standardisée. Ces inventaires visent des oiseaux nicheurs généralistes et spécialistes des milieux agricoles, forestiers et bâtis en métropole. Les zones d'écoute sont largement réparties et abondamment échantillonnées dans le cadre du protocole de Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Échantillonnages Ponctuels Simples (STOC-EPS), qui exclut par nature les oiseaux communs nocturnes, par exemple.

Pour en savoir plus

- Collectif régional Biodiversité en Grand Est, *Panorama et chiffres-clés 2020 – Biodiversité régionale*, Région Grand Est, 2021, <https://biodiversite.grandest.fr/wp-content/uploads/2021/03/ogeb-panorama-chiffres-cles-2020-biodiv-regionale-1.pdf>
- Dreal Grand Est, *La protection des espaces naturels dans le Grand Est*, 2021, <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/espaces-naturels-parcs-natura-2000-reserves-r197.html>
- Lévêque A. et Cerisier-Auger A., « Biodiversité Les chiffres clés – Édition 2018 », *DataLab*, Commissariat général au développement durable, 2018, <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-les-chiffres-cles-edition-2018>
- Nature France, *Indicateurs*, Office français de la biodiversité, UMS Patrimoine naturel, 2021, <https://naturefrance.fr/indicateurs>
- *Plateforme pour la biodiversité du Grand Est*, Région Grand Est, Office français de la biodiversité, 2021, <https://biodiversite.grandest.fr/>
- *Portail de l'artificialisation des sols*, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, 2021, <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/parution-des-donnees-dartificialisation-2009-2019>
- Fontaine B. et alii, *Suivi des oiseaux communs en France. 1989-2019 : 30 ans de suivis participatifs*, Muséum national d'histoire naturelle, LPO BirdLife France, Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2020, https://www.vigienature.fr/sites/vigienature/files/atoms/files/syntheseoiseauxcommuns2020_final.pdf